

## - AUTORISATION DE CONDUITE -

### Chariot automoteur à conducteur accompagnant de type Gerbeur - Catégories 1 et 2.

*Cette formation répond à l'article L4121-1 du Code du travail et à la recommandation R 485 de la CNAMTS.*

**PUBLIC :** Cette formation s'adresse aux salariés utilisant un chariot automoteur à conducteur accompagnant

**PREREQUIS :** Pas de prérequis.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 1 à 3 apprenants.

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel – Intra-entreprise.

**DUREE DE LA FORMATION :** 3.5 heures de face à face pédagogique.

#### **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

Appréhender et/ou se rappeler les différentes problématiques liées à la conduite des chariots automoteur à conducteur accompagnant à l'aide d'une phase théorique et d'exercices de mise en situation pratique dans

#### **COMPETENCES VISSEES :**

Identifier les risques liés à l'utilisation des chariots automoteurs à conducteur accompagnant, connaître la responsabilité des différents acteurs, identifier les différents acteurs de la prévention, connaître les différentes catégories de chariots automoteurs à conducteur accompagnant, leur technologie, leurs équipements, savoir lire et exploiter les plaques de charge. Être capable de conduire un chariot automoteur conducteur accompagnant (**matériel de l'entreprise**) en toute sécurité pour soi et son environnement. Être capable d'effectuer les manœuvres usuelles d'un chariot automoteur conducteur accompagnant en toute sécurité (gerbage en pile, en rack, chargement latéral ou par l'arrière d'un camion, manutention de charges volumineuses en fonction des possibilités de l'entreprise. Être capable de remonter des dysfonctionnements. Être capable d'effectuer la maintenance autorisée.

#### **METHODES PEDAGOGIQUES :**

Basée sur des échanges et études de cas, de démonstrations pratiques, de phases d'apprentissage avec manipulation de matériel. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. La formation se veut le plus proche possible du terrain afin de coller aux mieux avec les besoins métiers de nos stagiaires.

#### **MATERIEL D'APPRENTISSAGE :**

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos. Matériel de l'entreprise pour la phase de mise en situation pratique (chariot, racks, charges).

#### **MODALITÉS D'ENCADREMENT :**

Formateurs titulaires du titre professionnel de formateur professionnel d'adultes (FPA) ou d'un titre de moniteur. Ils possèdent une solide expérience de formateur dans les domaines de la prévention des risques professionnels (Électricité, Incendie, Secourisme, Autorisation de conduite, Travail en hauteur, Gestes et postures) et sont titulaires des CACES dans la catégorie enseignée.

**MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

La formation comporte **des évaluations théoriques sous forme de QCM** et **pratique sous forme d'exercices imposés** en fonction du matériel de l'entreprise.

L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, à la délivrance d'une attestation de formation, délivrée par l'organisme formateur qui permettra la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'entreprise.

**MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :**

- Feuille d'émargement.
- Questionnaire de pré positionnement.
- Évaluation théorique sous la forme d'un QCM.
- Évaluation pratique sous la forme d'exercice sur matériel et/ou tableau électrique.
- Attestation de fin de formation.
- Attestation avec avis pour réalisation d'habilitation électrique par le chef d'entreprise.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

**RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :**

- La formation répond à une obligation réglementaire de formation, ART 4121.1 du Code du travail.
- Recommandation R.485 de la CNAMTS.

**RECYCLAGE :**

Le code du travail précise que ces formations « sont complétées et réactualisée chaque fois que nécessaire » (article R4323-55 du code du travail). À titre d'information, les CACES R486 sont valables 5 ans.

**RAPPEL :**

**Nombre de participants :** 1 à 3 apprenants.

**Public visé :** Salariés utilisant un chariot automoteur à conducteur accompagnant

**Prérequis :** Pas de prérequis

**Durée :** 3.5 heures de face à face pédagogique.

**Lieux :** Intra-entreprise.

**PLANNING DE FORMATION :** Nous consulter.

**TARIF :** A partir de 400 € HT par groupe. \*Plus d'informations : [contact@acteprev.fr](mailto:contact@acteprev.fr)

**ACCESSIBILITE :** En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

**Plus d'infos sur [www.acteprev.fr](http://www.acteprev.fr)**